

Le Mot de la Direction

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour cette nouvelle année, à vous-même ainsi qu'à vos proches. Qu'elle soit remplie de satisfactions, de joie et surtout d'espoir !



Vous trouverez ci-dessous les étapes des différents projets prévus pour 2021 pour l'EPDA. Dans ce contexte incertain et absorbé par la crise sanitaire, il nous paraît capital de garder le cap sur les objectifs 2021 et des perspectives positives centrées sur la volonté d'améliorer la qualité du service rendu aux résidents (Evaluations internes) mais aussi les conditions de travail du personnel (Qualité de Vie au Travail, DUERP).

Concernant l'actualité COVID, ce début d'année marque le démarrage des campagnes de vaccination qui sont pour l'instant orientées prioritairement pour l'EHPAD et la MAS, avec on le souhaite un déploiement rapide aux autres services. En espérant atteindre un niveau de protection effectif dans nos établissements, nous devons maintenir encore et toujours notre niveau de vigilance et d'application des gestes barrières.

Comme nous vous l'avons déjà exprimé nous avons su compter l'année dernière sur l'engagement de vos encadrants et votre professionnalisme à toutes et tous au quotidien pour traverser sans trop de dommages cette crise sanitaire. Nous devons encore cette année être solidaires et unis en espérant des temps meilleurs !

Prenez soin de vous,

Aurélie FAUGERON et Isabelle CANTONNET-PALOQUE,

PROJETS 2021

Evaluations Internes



L'évaluation interne est conduite par l'établissement ou le service lui-même en associant les professionnels, les personnes accompagnées et les partenaires.

Elle a pour objet l'analyse des processus mis en œuvre, l'organisation et les effets des actions pour les personnes accompagnées. Elle s'appuie sur une analyse documentaire, l'observation des pratiques et le recueil du point de vue des différents acteurs au travers d'un référentiel commun à l'EPDA.

Il s'agit d'une démarche collective et participative qui nécessite d'impliquer l'ensemble des professionnels et de confronter leurs paroles à celles des personnes accompagnées. À l'issue de ce diagnostic partagé, les points à valoriser sont mis en avant et les éléments d'amélioration précisés (base des projets de services/d'établissement). Un plan d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement est élaboré.

Démarrées en 2020 et se poursuivant début 2021 sur l'ensemble des services EPDA, elles sont le préalable à la première évaluation externe (prestataire extérieur) devant être menée à l'EPDA en 2021, précédant la signature du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS et le Conseil Départemental.

Démarche Qualité de Vie au Travail :

La démarche de qualité de vie au travail repose sur la reconnaissance de l'expertise des professionnels sur leur propre travail et sur leur capacité à identifier des marges de manœuvres et des moyens d'améliorer les organisations. La qualité de vie au travail n'est pas un projet autonome qui viendrait se surajouter à tous les autres déjà en place. Elle entre en résonance avec les autres démarches d'amélioration de la qualité (EI...).



Phase Appropriation du Diagnostic : La démarche repose sur l'enquête SOFAXIS réalisée en septembre 2020. Une première restitution de synthèse des résultats globaux EPDA a déjà été réalisée en décembre 2020 en CHSCT et en diffusion générale. Un second niveau de restitution portera sur les synthèses par sites en février 2020 en CHSCT puis en diffusion.

Phase Actions QVT : Les résultats seront mis en perspective avec les évaluations internes par site pour définir les suites à donner (démarche pluriannuelle).



Document Unique d'Evaluation des Risques

Professionnels :

Obligatoire, le DUERP permet d'identifier et de classer par niveau de gravité les risques auxquels sont soumis les salariés selon leurs postes de travail, ceci en vue de mettre en place des actions de prévention.

Suite à la restructuration des sites en 2020, l'ensemble des nouveaux DUERP par services sont mis en œuvre par un préventeur de l'AIST (Service de Prévention - Médecine du Travail). Engagés fin 2020 jusqu'au 1er trimestre 2021, les DUERP seront ensuite suivis et actualisés en interne chaque année (comités de suivi DUERP)

Actualité COVID

Vaccination



La campagne de vaccination a débuté dès janvier pour l'ensemble des EHPAD, USLD. Les agents de l'EHPAD ont été invités à prendre rendez vous auprès de leur médecin traitant afin d'accéder à une consultation pré-vaccinale, puis à fournir l'ordonnance au corps encadrant de l'EHPAD avant le 12 janvier. Ensuite la campagne de vaccination pour les résidents et les agents de la MAS a été également programmée.

Préparation de la campagne de vaccination :

- * Recueil du consentement auprès des tuteurs légaux pour l'ensemble des résidents .
- * Organiser les consultations médicales pré vaccinales pour l'ensemble des résidents avec les médecins traitants pour lesquels le consentement est obtenu.
- * Informer les professionnels de l'établissement de 50 ans et plus ou avec des facteurs de co-morbidités, et qui souhaitent être vaccinés, de passer leur visite pré-vaccinale (y compris les professionnels libéraux extérieurs intervenant dans l'établissement)
- * Prévoir un petit nombre de professionnels en surnuméraire (3 à 5) volontaires pour la vaccination même si ils ne répondent pas aux critères explicités ci-dessus afin d'éviter les pertes de doses y compris en dernière minute.
- * La seconde injection est prévue entre 3 et 6 semaines après la première.

Retrouver toutes les infos relatives à la Covid-19

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>